COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCÈS-VERBAL N°08

Réunion du :	**Mardi 26 avril 2022**
À :	**14h00**
Présidence :	**M. Patrick SCALA**
Présents :	**Mme Annick ABEL et MM. Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice BULLY, Christian ABEL**
Excusé(s) :	**Néant**
Assiste(nt) à la séance :	**M. Loris VOLTZ, Référent Administratif**

INFORMATIONS :

1. **INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.**

2. **A tous les Districts de la Ligue de Football Méditerranée : La CRTIS rappelle que pour tous les Niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RFTIS) La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.**

3. **RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.**

A. Réunion du groupe de travail : classement des terrains du 31 mars 2022, est à consulter sur les programmes de la FFF.

CFTIS à CRTIS

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES DE LA LIGUE MEDITERRANEE

1.1. Avis préalables
1.2. Classements fédéraux initiaux
1.3. Confirmations de classements

ARLES – STADE FERNAND FOURNIER 1 – NNI 130040101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 07/10/2021.
La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :
− La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/02/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/02/2022.

- ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 430 Lux
- ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- ➢ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.71
- ➢ Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 31/03/2023.

1.4. Affaires Diverses

MARSEILLE 08 – STADE ROGER LEBERT 1 – NNI 132080201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 30/09/2022.

La Commission Fédérale prend connaissance par l'intermédiaire du service « Compétitions Séniors » du rapport de délégation signalant un défaut électrique de 5 min sur la totalité des projecteurs durant la rencontre de N3 du 02/03/2022.

La CFTIS informe que cet incident ne remet pas en cause le classement de l'éclairage.

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA LIGUE MEDITERRANEE

1.CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS
1.1 Classements initiaux

NICE - STADE DE LA PLAINE DU VAR N°2 - NNI 060880302

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 01/08/2031.

La C.F.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 24/02/2022, de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Plan masse coté avec la liaison vestiaires / aire de jeu
- Plan coté des vestiaires
- Rapport de visite complémentaire du 18/02/2022 effectué par M. Patrick SCALA, président C.R.T.I.S.

Elle note ne pas être en possession d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/08/2031, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 15/07/2022.

1.2 Confirmations de niveau de classement

ST JEAN CAP FERRAT - STADE INTERCOMMUNAL BEAULIEU N°1 - NNI 61210101

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/09/2027.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date mise à disposition : 01/08/2021), de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Tests in situ du 29/03/2022.
- Rapport de visite du 06/08/2021 effectué par M. Patrick SCALA, membre C.F.T.I.S.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Art. 3.4 : Si le public est admis et que le foncier ne permet pas de réaliser une zone de sécurité augmentée de 6 m : la protection de l'aire de jeu est réalisée avec une clôture (2 m de hauteur hors sol mini.) sur toute cette largeur et au droit des 20 m centraux avec un mur plein (bois, béton ou autre matériau résistant et opaque, 2 m de hauteur hors sol mini.).

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/08/2026, sous réserve de la levée de la non-conformité citée avant le 15/07/2022.

1.3 Changements de niveau de classement

FOS SUR MER - STADE DE L'ALLEE DES PINS 1 - NNI 130390301

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 20/09/2026.

La C.F.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T3 PN et des documents transmis :
- Arrêté d'Ouverture au Public du 09/10/2000.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.
- Lettre d'engagement (liaison vestiaire/aire de jeu) du 25/11/2021.
- Rapport de visite du 01/12/2021 effectué par M. Patrick SCALA, membre C.F.T.I.S.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :
- Absence de liaison protégée vestiaires/aire de jeu (Art. 6.5)

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 31/03/2032.

SAUSSET LES PINS - STADE MICHEL HIDALGO 1 - NNI 131040101

Cette installation est classée en Niveau Travaux (Niveau T5 SYN) jusqu'au 30/06/2022.

La C.F.T.I.S. reprend du dossier suite à sa décision du 24/02/2022, de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Travaux (Niveau T3 SYN) et du document transmis :
- Courrier du 28/03/2022.

Elle note que le propriétaire s'engage à :

- Protéger l'accès au terrain - Tracer la zone technique
– Protéger le caniveau par une bande en gazon synthétique
- Ouvrir un passage entre les deux vestiaires de 1,80 m minimum.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (Niveau T3 SYN) jusqu'au 15/07/2022.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LA CIOTAT - STADE JEAN BOUISSOU N°1 - NNI 130280101

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 10/01/2023.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable avec pour objectif le changement de Niveau T4 vers T3 (réfection et mise aux normes de la tribune) et des documents transmis :
- Demande d'avis préalable - Plans (masse - vestiaires - tribune)

La C.F.T.I.S. note que la liaison vestiaires/aire de jeu sécurisée n'est pas détaillée sur le plan fournis, celle-ci doit :
- Permettre aux joueurs de se croiser sans heurts
- Respecter la réglementation relative à l'accessibilité
- Permettre le passage d'un brancard transportant une personne allongée
- Être conçue de manière à ce que pendant les compétitions, les spectateurs ne puissent pas l'utiliser pour accéder à l'aire de jeu ou aux vestiaires.

Elle rappelle que pour un classement en Niveau T3 SYN, les mesures de performances sportives et de sécurité relatives au gazon synthétique (tests in-situ) ont une périodicité de 5 ans.

La C.F.T.I.S. donne un avis favorable pour un Niveau T3 SYN sous réserve de la mise en place d'une liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu et rappelle qu'à l'issue des travaux, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures… devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

LA TURBIE - CENTRE DE PERFORMANCE AS MONACO 1 - NNI 061500101.

Cette installation est classée en Niveau T2 jusqu'au 13/02/2023.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en conformité de l'ensemble des installations (aire de jeu, vestiaires, accueil du public) afin d'obtenir un Niveau T2, ainsi que des documents transmis :
- Une lettre d'intention
- La demande d'avis préalable dument signée par le propriétaire
- Un plan de masse avec les différents flux
- Les différents plans afférant à l'aire de jeu
- Un plan des tribunes et des locaux (vestiaires).

La Commission attire l'attention sur les points suivants :
- L'aire de jeu sera une pelouse naturelle système hybride avec une forme en toit à 4 pans.
- Les pentes du terrain sont de 0,5% en toit. La planimétrie du terrain devra permettre une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Quelle que soit la nature du revêtement sportif, et afin de ne pas perturber les acteurs du jeu, les pentes de l'aire de jeu doivent être maintenus sur une bande de 1,50 m minimum au-delà des lignes de jeu.
- Compte tenu de la topographie des lieux et afin de permettre le passage d'engin d'entretien vers les aires de jeu n°2 & 3, la C.F.T.I.S. autorise que la nature du revêtement soit identique sur une bande de 1,00 m autour de l'aire de jeu au lieu des 1,50 m règlementaires (Art 3.2.5 du RTIS). Il va de soi que la totalité de l'aire de la cage de but n'est pas concernée par cette disposition. Il y aura donc 1,00 m de PSH après les lignes de touche et de but puis au-delà une bande 1,50 m de gazon synthétique. Les valeurs de qualité du gazon synthétique devront correspondent au niveau de classement de l'installation (PV d'identification du gazon synthétique à transmettre à la Commission).

- Les bancs de touches joueurs seront installés en tribune. Afin de permettre des interventions rapide bord terrain, le banc des délégués n'est pas concerné par cette implantation. Il est conseillé de mettre un banc amovible.
- Pour des raisons d'équité sportive, les équipements et locaux mis à disposition des deux équipes doivent répondre aux mêmes exigences en termes de surface et de qualité des équipements. Il est demandé de prévoir un espace massage dans le vestiaire des visiteurs.
- Les acteurs du match accèdent aux vestiaires par l'arrière de la tribune. Le dispositif proposé (portails et auvent) est validé par la C.F.T.I.S.
- Le parc de stationnement pour les équipes visiteuses et les officiels hors d'atteinte du public, avec un accès protégé aux vestiaires devra accueillir 1 bus et 5 VL.
- L'accès des spectateurs se fait dans l'angle côté NORD - OUEST. La zone de sécurité augmentée n'existant pas, il y a obligation de mettre un grillage de 2,00 m de hauteur hors sol dans cet angle du terrain (art 3.4 du RTIS)
- Espace Visiteurs (art 7.5 du RTIS) Il est admis que les moyens permanents de sectorisation peuvent être remplacés par d'autres dispositifs temporaires (humains et matériels) à condition qu'ils permettent d'obtenir des résultats équivalents. La C.F.T.I.S. valide la proposition d'un secteur modulable.

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement Ed. 2021) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal.

La C.F.T.I.S. donne un avis favorable pour un Niveau T2 PSH et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, l'aire de jeu, la main-courante, les bancs de touches… devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T2 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5. PROCÈS-VERBAUX C.R.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

Formation « Référents » Gazon synthétique :

Patrick SCALA et Pierre ALCOVERRO

• ont suivi la formation « gazon synthétique » assurée par la CFTIS le 01/03/2022
• ont été formés à la gestion de classement des installations sportives avec terrain en gazon synthétique sur le logiciel Foot2000.

En conséquence, la CFTIS reconnait **Patrick SCALA et Pierre ALCOVERRO** comme référents gazon synthétique et délègue, sous leur responsabilité, à la CRTIS de leur ligue d'appartenance, le classement des installations et le suivi des tests in-situ initiaux et de maintien de classement pour les Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN et T7 SYN.

DISTRICT DES ALPES

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DISTRICT DES ALPES

Néant

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES DU DISTRICT DES ALPES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES
2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de Niveau de classement

MANOSQUE – STADE ADRIEN GILLY – NNI 41120101

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de changement de niveau d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation le 05/01/2022.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 09/12/2021.
  - ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
  - ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
  - ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.67
  - ➢ Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Type source éclairage : **Iodures Métalliques**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 09/12/2023.

*****

2.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
3.1. Classements initiaux
3.2. Confirmations de Niveau de classement
3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE COTE D'AZUR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DISTRICT DE COTE D'AZUR

Néant

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES DU DISTRICT DE COTE D'AZUR

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES NIVEAUX REGIONAUX
2.1. Classements initiaux

ROQUEBRUNE CAP MARTIN – STADE JACQUES DECAZES – NNI 61040101

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de changement de niveau d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation le 21/02/2022.
- Le dossier technique en date du 11/02/2022.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS LE 21/02/2022.
  - ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 351 Lux
  - ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.60
  - ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.73
  - ➢ Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Type source éclairage : **LED**
Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.
La CRTIS confirme le changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 21/02/2026.

*****

2.2. Confirmations de Niveau de classement
2.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
3.1. Classements initiaux
3.2. Confirmations de Niveau de classement

NICE – STADE FOOT 5 MALANG SARR – NNI 130520102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau **EFutsal 3 jusqu'au 03/02/2022**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/02/2022.
  - ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 334 Lux
  - ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.57
  - ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.74

Type source éclairage : **LED**.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 3 jusqu'au 04/02/2024.

*****

3.3 Changements de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

*****

DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DISTRICT GRAND VAUCLUSE

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1 Classements initiaux

AUREILLE - STADE MUNICIPAL ANNEXE - NNI 130060102

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire niveau T7 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 01/10/2021.
- Imprimé de classement en date du 01/10/2021.
- PV Commission d'arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en date du 24 avril 2008.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 01/10/2031.

*****

GORDES - STADE JEAN PIERRE DI SALVIO - NNI 840500201

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire niveau A8 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 02/02/2022.
- Imprimé de classement en date du 02/02/2022.
- AOP du 10/01/2022.
- Délibération du Conseil Municipal modification du nom de l'installation sportive en date du 21/12/2021.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 jusqu'au 02/02/2032.

*****

2.2 Confirmations de niveau de classement

CADEROUSSE - STADE R. ESPANOL - NNI 840270101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 04/11/2021.

- Imprimé de classement en date du 04/11/2021.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 04/11/2031.

*****

CARPENTRAS - STADE COUBERTIN 2 - NNI 840310102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 08/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 17/01/2022.
- Imprimé de classement en date du 17/01/2022.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 jusqu'au 17/01/2032.

*****

AVIGNON - STADE PIERRA MANEN- NNI 840070901

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 06/01/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 07/01/2022.
- Imprimé de classement en date du 07/02/2022.
- Test in situ en date du 14/09/2020.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce une confirmation de classement de cette installation en Niveau T5 jusqu'au 07/01/2032.

*****

BONNIEUX - STADE MUNICIPAL - NNI 840200101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 08/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 29/11/2021.
- Imprimé de classement en date du 29/11/2021.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 jusqu'au 29/11/2031.

*****

VELLERON - STADE LEON CLARIOT 1 - NNI 841420101

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 08/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 23/11/2021.
- Imprimé de classement en date 23/11/2021.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 jusqu'au 23/11/2031.

*****

2.3 Changements de Niveau de classement

MOLLANS SUR OUVEZE - STADE MUNICIPAL - NNI 261880101

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 14/12/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 08/09/2021.
- Imprimé de classement en date du 08/09/2021.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 jusqu'au 08/09/2031.

*****

VELLERON - STADE LEON CLARIOT 2 - NNI 841420102

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 08/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 23/11/2021.
- Imprimé de classement en date 23/11/2021.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 jusqu'au 23/11/2031

*****

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de Niveau de classement

5.3. Changements de Niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DU DISTRICT GRAND VAUCLUSE

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

AVIGNON – STADE PIERRE MANEN – NNI 840070901

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de changement de niveau d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 08/12/2021.
  - ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 151 Lux
  - ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
  - ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.75
  - ➢ Zone de sécurité (points bis) : Conformes

- Le dossier technique d'éclairage CITEOS

Type source éclairage : **LED**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/12/2025.

*****

2.2. Confirmations de Niveau de classement
2.3 Changement de niveau de classement

AVIGNON – STADE LEON DULCY – NNI 840070201

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de changement de niveau d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 09/12/2021.
  - ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 251 Lux
  - ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
  - ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.66
  - ➢ Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Type source éclairage : **Iodures Métalliques**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 10/02/2024.

*****

SAINTE CECILE LES VIGNES – STADE ERIC CANTONA – NNI 841060101

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de changement de niveau d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation le 14/02/2022.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 14/02/2022.
  - ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 107 Lux
  - ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.19
  - ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.41
  - ➢ Zone de sécurité (points bis) : Non Conformes

Type source éclairage : **Iodures Métalliques**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/02/2024.

*****

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
3.1. Classements initiaux
3.2. Confirmations de Niveau de classement
3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE PROVENCE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DISTRICT DE PROVENCE

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

CADOLIVE - STADE ROGER JACQUET- NNI 130200101

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 06/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 20/07/2021.
- Imprimé de classement en date du 14/12/2021.
- Test in Situ en date du 21/03/2022.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 06/03/2031.

*****

MARSEILLE - STADE EGISTE MORINI- NNI 132130101

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 06/01/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 14/12/2021.
- Imprimé de classement en date du 20/07/2021.
- Test in Situ en date du 08/02/2022.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce la confirmation de classement de cette installation en Niveau T5 jusqu'au 20/07/2031.

*****

2.3 Changements de Niveau de classement

CHARLEVAL – GASTON ROUX - NNI 130240101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 27/03/2018.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 et des documents transmis :
- Rapport de visite du 10/12/2021 effectué par M. Jean-Claude TOURREL, membre C.R.T.I.S.
- Imprimé de classement en date du 10/12/2021.

L'installation sportive ne bénéficiait plus d'un niveau de classement depuis le 27/03/2018.
Elle ne peut donc pas changer de niveau puisqu'il s'agit d'un classement initial.
En outre, l'aire de jeu de 100 x 62 et les vestiaires de 18m² ne peuvent permettre un classement en niveau T5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 jusqu'au 27/12/2031.

*****

PEYROLLES EN PROVENCE - STADE MAX SEQUEIRA - NNI 130740101

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 10/10/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T6 et des documents transmis :
- Rapport de visite en date du 02/12/2021.
- Imprimé de classement en date du 02/12/2021.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 jusqu'au 02/12/2031.

*****

AURIOL – STADE CHRISTOHPHE JOLY - NNI 130070101

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 15/10/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement en Niveau T5 et des documents transmis :
- Rapport de visite en date du 15/11/2021.
- Imprimé de classement en date du 15/11/2021.
- Test in Situ en date du 30/09/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 jusqu'au 15/11/2031.

*****

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ROGNES – STADE GARRIGUES - NNI 130820201

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 08/11/2018.

Eu égard à la non-transmission des TEST IN SITU conformes à la règlementation fédérale, la Commission des céans estime que la sécurité des acteurs n'est pas assurée en l'état.

Au regard des éléments non-transmis, la C.R.T.I.S. prononce un retrait de classement de cette installation jusqu'à transmission desdits TESTS conformes à la réglementation fédérale.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de Niveau de classement

PORT DE BOUC – GYMNASE COSEC LES COMTES - NNI 130779902

Cette installation était classée en Niveau FUTSAL4 jusqu'au 03/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de niveau de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 22/01/2022.
- Imprimé de classement en date du 22/01/2022.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FUTSAL4 jusqu'au 22/01/2032.

*****

5.3. Changements de Niveau de classement
6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
7. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DU DISTRICT DE PROVENCE

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES REGIONAUX
2.1. Classements initiaux

VELAUX – STADE RENE REYNIER – NNI 131120101

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 22/12/2021.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 105 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.23
➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.47
➢ Zone de sécurité (points bis) : NON CONTROLE

Type source éclairage : **Lampes MHN - LA**.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 13/01/2024.

*****

MARSEILLE – STADE EGISTE MORINI – NNI 132130101

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- Le dossier technique d'éclairage de l'installation.
- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 15/02/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.19
➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.49
➢ Zone de sécurité (points bis) : NON CONTROLE

Type source éclairage : **LED**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 15/02/2026.

*****

MARSEILLE – STADE JOSEPH BOYADJIAN – NNI 132150102

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation le 03/03/2022.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 15/02/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 142 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.69
➢ Zone de sécurité (points bis) : CONFORMES

Type source éclairage : **Iodures Métalliques**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 15/02/2024.

*****

MARSEILLE – STADE RIVE VERTE – NNI 132150201

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- Le dossier technique d'éclairage de l'installation en date du 17/03/2022.
- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation le 28/01/2022.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 15/02/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.68
➢ Zone de sécurité (points bis) : CONFORMES

Type source éclairage : **LED**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 15/02/2026.

*****

MARSEILLE – STADE HENRI LUCCHESI – NNI 132140901

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 24/02/2022.

- ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 243 Lux
- ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.66
- ➢ Zone de sécurité (points bis) : CONFORMES

Type source éclairage : **Iodures Métalliques**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/02/2024.

*****

MALLEMORT – STADE MUNICIPAL 2– NNI 130530201

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

– La demande de classement d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation le 15/03/2022.

– Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 15/03/2022.

- ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 96 Lux
- ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.20
- ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.41
- ➢ Zone de sécurité (points bis) : conformes

Type source éclairage : **Iodures Métalliques**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 15/03/2024.

*****

MARSEILLE – STADE FRANCIS DI GIOVANNI – NNI 132070101

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- Le dossier technique d'éclairage de l'installation en date du 19/07/2018.
- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 27/01/2022.

- ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 135 Lux
- ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.75
- ➢ Zone de sécurité (points bis) : CONFORMES

Type source éclairage : **LED**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 27/01/2026.

*****

FOS SUR MER – STADE DE L'ALLEE DES PINS 1– NNI 130390301

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de classement d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation le 05/01/2022.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 03/01/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 315 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.60
➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.73
➢ Zone de sécurité (points bis) : conformes

Type source éclairage : **LED**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/01/2026.

*****

2.2. Confirmations de Niveau de classement

MAILLANE – STADE JACQUES DEMARLE 2– NNI 130520102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau **E6 jusqu'au 10/03/2020**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2021.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 27/01/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 149 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.63
➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.80
➢ Zone de sécurité (points bis) : CONFORME

Type source éclairage : **Iodure métallique**.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 27/01/2024.

*****

AVIGNON – STADE LEON DULCY – NNI 840070201

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de confirmation de niveau d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation le 24/02/2022.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS LE 24/02/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 138 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.43

- ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.64
- ➢ Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Type source éclairage : **Iodures Métalliques**
Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 10/02/2024.

*****

ROGNES – STADE GARRIGUES - NNI 130820201

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- Etude préalable non transmise à la CRTIS
- La demande de confirmation de niveau d'éclairage signée par le propriétaire de l'installation le 24/11/2021.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS LE 24/11/2021.
  - ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 229 Lux
  - ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.22
  - ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.47
  - ➢ Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Type source éclairage : **Iodures Métalliques**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 24/11/2023.

*****

2.3. Changement de niveau de classement

AURIOL – STADE CHRISTOPHE JOLY – NNI 130070101

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :
- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 15/11/2021.
  - ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 132 Lux
  - ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.31
  - ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.48
  - ➢ Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Type source éclairage : **IM Iodures Métalliques.**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 15/11/2023.

*****

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
3.1. Classements initiaux
3.2. Confirmations de Niveau de classement
3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU VAR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DISTRICT DU VAR

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

SIX FOURS LES PLAGES - STADE HENRI BOURRELY - NNI 840270101

Cette installation était classée en Niveau A8 jusqu'au 20/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 23/03/2022.
- Imprimé de classement en date 23/03/2022.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 jusqu'au 21/02/2032.

*****

TOULON - STADE DES ROUTES - NNI 831370801

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 06/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 07/02/2022.
- Test in situ en date du 17/09/2021.
- Imprimé de classement signé par la mairie le 31/01/2022 et le Président de la CRTIS.
- Imprimé de classement en date du 07/02/2022.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce la confirmation de classement de cette installation en Niveau T5 jusqu'au 17/02/2032.

*****

2.3 Changements de Niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT
4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
4.4 Réfection Bloc vestiaires
5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
5.1. Classements initiaux
5.2. Confirmations de Niveau de classement
5.3. Changements de Niveau de classement
6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
7. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DU DISTRICT DU VAR

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX
1.1. Classements initiaux
1.2. Confirmations de Niveau de classement
2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES NIVEAUX REGIONAUX
2.1. Classements initiaux
2.2. Confirmations de Niveau de classement

TOULON – STADE MERCHEYER– NNI 831370601

L'éclairage de cette installation était classé en niveau **E7 jusqu'au 22/05/2019**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/01/2022.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 27/01/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 101 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.23
➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.42
➢ Zone de sécurité (points bis) : Non CONFORME

Type source éclairage : **Iodure métallique**.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.
La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 21/01/2024.

*****

SIGNES – STADE ANDRE CANOURGUES – NNI 831270101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau **E7 jusqu'au 25/01/2022**.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/12/2021.
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/01/2022.

➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux
➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.26
➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.47
➢ Zone de sécurité (points bis) : NON CONTROLE

Type source éclairage : **Iodure métallique**.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.
La CRTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 26/01/2024.

*****

2.3 Changements de niveau de classement

OLLIOULES – STADE DE LA CASTELLANE– NNI 830900201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau **E6 jusqu'au 22/09/2017**.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

− La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CRTIS LE 31/01/2022.

- ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 105 Lux
- ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.23
- ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.47
- ➢ Zone de sécurité (points bis) : NON CONTROLE

Type source éclairage : **Lampes MHN - LA**.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.
La CRTIS confirme le changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 31/01/2024.

*****

TOULON – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 831370302

L'éclairage de cette installation était classé en niveau **E7 jusqu'au 30/06/2021**.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

− La demande de CONFIRMATION ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation 23/02/2022.
− Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par la CDTIS LE 08/03/2022.

- ➢ Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux
- ➢ U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- ➢ U2h Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0.70
- ➢ Zone de sécurité (points bis) : Non-conformes

Type source éclairage : **LED**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.
La CRTIS confirme le changement de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/03/2025.

*****

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
3.1. Classements initiaux
3.2. Confirmations de Niveau de classement
3.3 Changement de niveau de classement
4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
5. AFFAIRES DIVERSES

*****

Président
PATRICK SCALA

Secrétaire
PIERRE ALCOVERRO